

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme CHERASSE Colette, Mme COMOGLIO Annick, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, , Mme THOMAS Laëtitia

Absent excusé : M. SESSIECQ Jean-Marc

Absent : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 10 février 2021

La séance du Conseil Municipal et ouverte à 18h30 dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Madame LAPINSKA-BOUCHACOURT Anna a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18/01/2021 est approuvé l'unanimité.

En préambule à l'ordre du jour Mme le Maire propose au SMRB de présenter aux conseillers municipaux présents, ainsi qu'à l'association le Marveyrand représentée par M. Laurent Gay, le rendu des différentes études réalisées en vue de la gestion du risque inondation à St Julien. Cette étude met en exergue la nécessité d'élargir les 2 ponts de la commune, travaux qui seront financés et réalisés par le Département . Des travaux complémentaires d'aménagement des Berges par le SMRB seront également nécessaires, le choix entre 2 scénarios est possible. La commune se prononcera après avis de l'association Le Marveyrand.

A l'issue de la présentation Mme Le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et notamment de reporter la délibération prévue aux fins de **prise en compte d'un périmètre d'études délimité pour définir le projet d'aménagement et de développement urbain du centre bourg**

Les précisions juridiques et urbanistiques attendues pour la rédaction de la délibération ne sont en effet pas parvenues à ce jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la modification à l'ordre du jour telle que proposée.

1)Clôture de l'accès au terrain communal situé derrière la Salle des fêtes : autorisation de déposer une déclaration préalable

Afin de limiter le passage des véhicules motorisés dans le terrain appartenant à la commune situé derrière la salle des Fêtes, le conseil municipal à l'unanimité décide de prévoir une clôture et autorise le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la commune à cette fin.

2)Travaux de mise aux normes PMR des toilettes de la salle des fêtes : autorisation de déposer une autorisation de travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

Des travaux d'agencement d'une des toilettes de la salle des fêtes sont à prévoir à des fins de conformité avec la norme PMR. (Personnes à Mobilité Réduite)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une autorisation de travaux au titre de la sécurité et de l'accessibilité pour le projet en question.

3)Rénovation de l'Eglise et du clocher: demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2021

Le projet de rénovation de l'Eglise et du clocher semble éligible à la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) dite « part exceptionnelle », dans le sens qu'il compte parmi les opérations « prêtes à partir » et qu'il contribuera à la « préservation du patrimoine public historique et culturel », deux critères d'attribution annoncés pour cette dotation.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer un dossier de subvention pour ce projet au titre du la « DSIL- part exceptionnelle »

4)Projet équipement 15 tablettes numériques pour l'école : convention de partenariat avec l'académie de Lyon

Le projet d'acquisition de 15 tablettes numériques pour l'école est éligible à subvention au titre du « Label Ecole numérique ». Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'académie de Lyon aux fins de percevoir une subvention au taux de 50% du cout d'acquisition des 15 tablettes.

Questions diverses

-Subventions 2021 :

Le conseil municipal procède aux débats préparatoires au vote des subventions. Ce vote interviendra lors du vote du budget 2020.

Les subventions sont prévues comme suit :

ASSOCIATION DES FAMILLES	montant à venir
ACB ASSO CLAUDE BERNARD	100,00 €
AFSEP	- €
AGIVR	500,00 €
AMIS DU BOULON	200,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	100,00 €
CFA DU BTP	
CHAMBRE DES METIERS	325,00 €
CLIQUE DE GLEIZE Clique de Gleizé	150,00 €
CLUB DE L'AMITIE	100,00 €
HAND BALL CLUB ST JULIEN/DENICE/GLEIZE	1 250,00 €
	<i>ajouter 700€ en réserve en cas de montée</i>
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300,00 €
LE MONDE COMBATTANT	100,00 €
LES RAISINS DU TRAIL	200,00 €
MFR CHARENTAY	130,00 €
MFR DES 4 VALLEES LAMURE	65,00 €
COOP OCCE 0827 01	
Sou des écoles	200,00 €
RASED	80,00 €
UNIVERS DES JEUNES	100,00 €
Asso Caritatives (en réserve)	300,00 €
TOTAL provisoire	4 200,00 €

à ajouter :association des familles pour centre de loisirs
-Comté des Fêtes pour St Julien de France si maintenue (2500€)

-La Commune a reçu un

courrier de Bouygues Telecom l'informant que l'Etat a donné mandat à l'entreprise pour implanter une antenne relais sur la commune afin de couvrir ses zones blanches dans le cadre du programme New Deal Mobile.

Cette implantation donnera lieu à un bail de 12 ans et au versement d'une redevance.

Dans un premier temps Bouygues va identifier les parcelles susceptibles de convenir pour accueillir l'antenne.

Des précisions ont été demandées à l'opérateur.

-La commune a sollicité l'appui de la gendarmerie pour le contrôle du bon respect des règles de sécurité routière par les véhicules qui traversent la commune chargés de terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h11

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN

